|  |  |
| --- | --- |
| AGREED VALUE CLAUSE | VALEUR AGRÉÉE |
| It is hereby understood and agreed that in consideration of the insured Aircraft being covered on an Agreed Value basis all reference herein to replacement shall be deemed to be deleted but only in respect of claims adjusted on the basis of a total loss. | Il est entendu et convenu que s'il est stipulé par le Contrat que l'Aéronef assuré est garanti sur la base d'une Valeur Agréée, toutes références à son remplacement sont réputées être annulées, mais uniquement pour un sinistre expertisé sur la base d'une perte totale. |
| In respect of claims adjusted on the basis of a total loss Insurers shall pay to the Insured the Agreed Value of the Aircraft as stated in the Policy Schedule less any applicable deductible. Insurers may, at their discretion, take the salvage of such Aircraft, together with all appropriate documents appertaining thereto, but in no event shall there be any abandonment to Insurers. | Pour les sinistres expertisés sur la base d'une perte totale, les Assureurs payeront à l'Assuré la Valeur Agréée de l'Aéronef indiquée aux Conditions Particulières moins toute franchise applicable. Les Assureurs pourront, s'ils le souhaitent, prendre possession de l'Aéronef au titre du sauvetage ainsi que de tous les documents y afférents mais en aucun cas l'Aéronef ne pourra être abandonné aux Assureurs. |
| The foregoing provision shall not apply to claims arising in respect of partial loss or damage where Insurers shall retain the right to repair, replace or make good as they deem expedient. | Cette Clause ne s'appliquera pas aux sinistres concernant les pertes partielles et dommages pour lesquels les Assureurs se réservent le droit d'effectuer les réparations, le remplacement ou toute remise en état qu'ils jugeront opportun |
| AVN 61 1.10.96 | **AVN 61 France 7.7.99** |